

Direction Pôle Evénementiel Direction des Régies et Animations Commerciales – Port Fluvial

FORMULAIRE D'INSCRIPTION VENTE AMBULANTE CARNAVAL DIMANCHE 2 MARS 2025 SI REPORT LE DIMANCHE 9 MARS

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION Dossier reçu le :				
Nom :		Prénom :		
Société :				
Adresse :	••••	•••••		
CP:		. Ville :		
		(Obligatoire):		
Email <i>≢</i> ₹:		@		
N° de kbis (obligatoire)			
N° d'immatr	riculation du véhicule	(obligatoire) :		
▽ Votr	<u>e activité</u> :			
Détail de l'e	nsemble de votre activi	té:		
ு <u>Dime</u>	ension de l'emplaceme	<u>ent (à remplir obligatoire</u>	<u>ment)</u> :	
\square Façade :				
☐ Profonde	ur:			
\square Chariot ar	mbulant - nombre :			
~ T	• .			
	_			
Forfait de '	100.00 €			

Pièces à fournir (obligatoirement):

- 1. Extrait du Registre de Commerce ou des métiers daté de moins de 3 mois à la date de la manifestation
- 2. Copie de l'assurance à responsabilité civile et professionnelle
- 3. 1 photo représentative d'une récente production

Avertissement:

La présente demande ne vaut en aucun cas autorisation tacite.

Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Les autorisations délivrées ne sont ni cessibles, ni transmissibles.

Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fin de la manifestation sous peine d'amende.

L'occupant ne sera en aucun cas autorisé à la dépose du mobilier pendant la période et devra faire en sorte d'aménager leur emplacement avec la présence du mobilier (poubelles, bancs, pots de fleurs, bornes...). Interdiction de clouer des banderoles ou affiches publicitaires sur les arbres.

La municipalité de la Ville se décharge de toute responsabilité en cas de bris, de perte, de vol, etc.

Je m'engage :

- à respecter les dates, horaires, dimensions, les activités qui me sont autorisées,
- à respecter la propreté du site,
- à souscrire une assurance à responsabilité civile et professionnelle,
- à respecter le cheminement piéton qui devra être entièrement libre de tout dispositif commercial, de façon à permettre à tout moment la circulation des clients et personnes à mobilité réduite,
- à utiliser uniquement des sacs papier ou réutilisables,
- à acquitter la redevance correspondant à cette occupation
- à accepter l'emplacement qui pourrait m'être autorisé même s'il ne correspond pas au métrage demandé.
- à ne pas vendre des aérosols à serpentin pendant le Carnaval

Date:	Signature du demandeur précédé de « lu et approuvée » vaut acceptation du règlement
-------	---

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA PAS TRAITEE.

CE DOCUMENT, CONSTITUE UNE DEMANDE QUI NE VAUT EN AUCUN CAS AUTORISATION TACITE

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par monsieur le maire de Narbonne - service des régies pour la délivrance d'autorisation d'occupation du domaine public. La base légale du traitement est le contrat. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Services interne à la collectivité, CCI, Préfecture, DGFIP, Chambre Agriculture, Direction départementale des fraudes. Les données sont conservées pendant toute la durée de l'autorisation. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la imitation du traitement, retirer à tout moment votre consentement à leur traitement ou exercer votre droit à leur portabilité. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : m.veyrac@mairie-narbonne.fr ou au 04-68-90-30-20 ou notre délégué à la protection des données : DPO@mairie-narbonne.fr . Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.